LOIRE-ATLANTIQUE
pêche et plaisance

Centre de Marée
44420 La Turballe
Tel : 33 (0) 2 40 62 80 40
Fax : 33 (0) 2 40 99 14 59
Courriel : lapp@lapp44.fr

Saeml au capital de 600.000€
RCS Nantes 210 B 01733
Siret 52400775400038
TVA intra 49524007754

CONSEIL CONSULTATIF DE LA HALLE A MAREE DE LA TURBALLE

Compte rendu de la réunion du 13 avril 2018

La réunion du Conseil Consultatif de la Halle à Marée de La Turballe a eu lieu le vendredi 13 avril 2018 à 15h00 dans la salle de réunion de la criée sur l'ordre du jour suivant :

1. Bilan technique 2017
2. Bilan des investissements 2017
3. Situation des travaux en cours
4. Questions diverses

M. PALLADIN regrette en préambule la non présence des acheteurs qui déséquilibre la représentativité du Conseil, malgré une large diffusion de la convocation.

Il faudra peut-être songer dans l'avenir à organiser des conseils en visioconférence pour avoir plus de représentants autour de la table.

1. Bilan technique 2017

M. Palladin dresse le bilan de l'activité de la Saeml en général et de La Turballe en particulier arrêté au 31 décembre 2017.

Ce bilan fait ressortir une année plus compliquée que 2016 pour l'activité pêche à La Turballe avec une relative stabilité du tonnage débarqué mais un recul de 13.5 % du chiffre d'affaire.

Cette mauvaise conjoncture s'explique largement par la mauvaise saison de l'anchois (742 T à 0.86 €/kg).

En revanche, la criée enregistre de bons chiffres sur d'autres espèces , comme sur la sardine (2.268 T), le thon germon (994 T), le merlu (1.700 T).

Un point particulier est fait sur le niveau des produits non vendus qui sont tombés à 0.18 % du tonnage vendu à La Turballe, grâce aux efforts de tous les intervenants (pêcheurs, OP et agents de la criée).

M. PALLADIN informe le conseil que depuis cette année, tous les produits non vendus (y compris ceux du Croisic) sont envoyés au Panier de La Mer à Lorient, structure caritative avec qui l'OP Pêcheurs de Bretagne a signé une convention.

L'arrêté des comptes 2017 est attendu pour la fin du mois, en recul par rapport à 2016.

2. Point sur les investissements

M. PALLADIN fait un point sur l'ensemble des investissements réalisés ou en cours dont :

2.1. Hangar Garlahy

Les travaux du hangar ont été réceptionnés le 22 février et la levée des réserves est attendue pour le 10 avril prochain.

Le coût total de ce bâtiment est de 945 K€ financé par un emprunt à 100% (moitié crédit maritime, moitié crédit mutuel).

Le port dispose désormais dans son enceinte d'un hangar de stockage de 900 m² comprenant un local loué à la coopérative maritime (90m²) et une déchetterie fermée (3 bennes dédiées).

2.2. Réfection pieux bassin plaisance

Le test de réhabilitation d'un pieu du port de plaisance de La Turballe s'est déroulé du 12 au 15 mars.

Il a permis le remplacement intégral du pieu en battant le nouveau pieu à l'intérieur de l'ancien, sans modifier les pattes d'accroche des pontons. Etendue à l'ensemble du port, cette solution permettra une remise à neuf des pieux, en tenant compte de l'augmentation des efforts dus à l'accroissement du poids des navires et des surcotes Xynthia.

Cette solution technique est en cours de validation par notre assureur afin de garantir la bonne couverture de nos risques une fois le renouvellement des pieux effectué.

Le coût de cette expérimentation a été de 41 K€.

2.3. Machine à laver les bacs

Destiné à réduire les risques de TMS des opérateurs de lavage de bacs anchois, cette opération a finalement été réduite à la modification des systèmes d'alimentation et de récupération des bacs per le fournisseur de la machine.

Aujourd'hui, l'objectif a été atteint et la machine à laver les bacs de La Turballe accepte tous les types de bacs en automatique. Le coût de cet investissement a été de 80 K€.

Un dossier FEAMP a été déposé, mais la complexité des procédures en a ralenti le traitement (on nous demande une étude de la CARSAT pour prouver que le projet a bien permis de réduire les risques de TMS….).

2.4. Litiges en cours

- En ce qui concerne l'affaire du Conquest (coque en bois de 24 M abandonné sur l'aire de carénage avec un passif de de 30 K€ et présentant un risque majeur pour les autres navires), nous n'avons obtenu aucune action ni réponse :
    - Ni de la police du département **(depuis le 11 JUILLET 2016 !!!!!)**

- Ni de la Préfecture pour une demande de déchéance de propriété **(depuis le 13 mars 2017 !!!)**

Nous avons donc engagé des poursuites judiciaires à l'aide de notre avocat qui ont permis de faire condamner le propriétaire du navire à nous régler plus 50 % de la dette et à faire démolir la coque à ses frais.

2.5. Sécurisation des accès aux navires sur l'aire de réparation.

Le Port a fait l'acquisition de quatre échelles fixes permettant un accès aux navires stationnés sur l'aire de réparation naval en toute sécurité, jusqu'à 6 m de hauteur.

Ces équipements viendront remplacer les nacelles louées actuellement par les prestataires de services pour réaliser leur chantier.

Le coût global de cet investissement est de 100 K€.

2.6. Remplacement des deux élévateurs à bateaux

Dans son plan stratégique d'investissement, la Saeml a prévu le remplacement des deux élévateurs à bateaux âgés respectivement de 20 ans pour le petit (32 T) et de 25 ans pour le plus gros (250 T) et qui sont utilisés de façon intensive (en particulier pour le petit avec plus de 1.000 mouvements par an).

Le projet vise à doter le port d'équipement plus moderne et plus performant (40 T pour le petit de 32 T et 400 pour le gros).

Ces équipements pourront fonctionner dans la future configuration du port.

Celui dédié à la pêche fera l'objet d'une demande de subvention au département une fois l'estimation des coûts finalisée.

2.7. Divers

- ☞ Reprise des toitures de la capitainerie (en cours) et de la criée (à venir)
- ☞ Remplacement de la caisse frigorifique du camion semi-remorque
- ☞ Renouvellement des contrats de location LDD des deux porteurs frigos (en cous)
- ☞ Des travaux de reprise d'ouvrages béton ont été réalisés par le CD44 pour 16 K€

3. Travaux en cours

- ☞ La réhabilitation de l'ascenseur sera réalisée en juin
- ☞ Intégration de l'image des lots vendus dans le logiciel de vente à distance

- Mise à niveau des systèmes de ventes (pour améliorer les conditions d'achat à distance)

- Mise à niveau du site Web de la vente avec la possibilité d'y récupérer outre les bordereau actuels mais également les factures (sur l'extranet actuellement).

4. *Points divers*

- ***Convention Sardines***

La convention de recrutement d'Hervé LE GLOAHEC pour la saison de la sardines et du thon va être renouvelée entre les pêcheurs, la coopérative maritime et la Saeml, sur les mêmes bases que l'an passé.

Un « sur taxe » sardine sera appliqué comme l'an passé sur les débarquements de sardines qui pourraient avoir lieu dans des ports extérieurs dans le cadre de cette convention.

Le montant de cette taxe corresponds à la part de la REPP reversé aux ports de débarquement comme suit :

Port de débarquement	Sur taxe sardine
Quiberon	2.31 %
St Gilles	2.20 %
La Rochelle	2.15 %
Le Guilvinec	2.15 %
Concarneau	2.15 %

Cette sur taxe ne concerne que les navires utilisant les service d'Hervé pour leur commercialisation et pas les ventes normales sous criée.

- ***Convention BIOCEVAL***

Rappel des règles d'évacuation des déchets organiques.

- ***Point sur l'éolien***

Malgré la récente prise de position du gouvernement sur la renégociation des tarifs d'achat de l'électricité des parcs en mer, le Ste EDF-EN poursuit ses opérations, avec le dépôt du permis de construire de son bâtiment sur le port, les études de réalisation des pontons flottants et une nouvelle campagne géotechnique qui devrait se dérouler cet été.

- ***Projet d'extension du port***

Après la première réunion publique sur le sujet, le département va conduire une série de réunions de concertation semaine 17 sur le port. Tous les usagers sont invités à y participer.

Les pêcheurs confirment leur présence dans ces réunions.

- ***Manque d'opérateurs sur l'ARN***

En face des investissements réalisés par le port pour sécuriser les accès au navires (et faire venir ainsi plus de sociétés de services), les pêcheurs se plaignent d'un manque d'opérateurs dans des domaines comme la chaudronnerie.

Conscient de cette lacune, le port attends beaucoup des nouveaux équipements de lavage qui doivent permettre d'attirer de nouveaux navires (en particulier ceux du port autonome) qui apporteraient avec eux leurs fournisseurs, au bénéfice de tous les usagers actuels.

- ***Pression DPMA sur les rejets et règlement d'exploitation***

La DPMA est en train de mettre la pression sur les halles à marée en ce qui concerne les modalités de traitement des rejets prévus sur les ports.

A la suite d'une enquête de l'association des directeurs de halles à marée, il ressort qu'aucun port ne s'est doté de structures d'accueil particulière, sachant qu'un simple marquage au sol en chambre froids d'une zone marquée « Réservée aux rejets » suffit pour les mettre en règle vis-à-vis de la règlementation.

Par ailleurs aucune filière de valorisation n'a été mise en place en France, en dehors des filières déjà existantes (BIOCEVAL, NUTRIFISH et COPALIS).

La réunion s'est achevée à 17h00.